

*Réponse à adresse* (Sénat).—Contrats, etc., relatifs au service de la marine et des pêcheries, département de l'*Ile du Prince-Edouard*, depuis juillet 1873.

*Réponse à ordre*, montrant les diverses sommes d'argent retirées sur les \$39,256.01 déposés à la banque de *Montréal* pour payer à certaines personnes des terrains expropriés pour les canaux.

*Réponse à adresse*.—Correspondances concernant les pensions payées à des officiers publics qui étaient dans l'emploi de la *Colombie-Anglaise* à la date de l'année 1871.

*Réponse à adresse* (Sénat).—Rapports, etc., concernant l'amélioration de la rivière *St. Jean* aux battures d'*Oromocto*.

Sur motion de *M. Ross* (*Middlesex*), secondé par *M. Oliver*,

*Résolu*, que cette Chambre concourt dans le huitième rapport du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sir *Albert Smith*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine met devant la Chambre le rapport du commissaire des Pêcheries pour l'année expirée le 31 décembre 1877, étant le supplément No. 5 du rapport annuel du ministre de Marine et des Pêcheries pour l'année 1877. (*Documents de la session*, No. 1.)

*M. Mackenzie*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse conformément à une adresse à Son Excellence, datée 4 mars 1878, demandant copies de tous papiers, correspondances et ordres en Conseil ayant rapport au chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, l'embranchement de *Windsor* et le chemin de fer des Comtés de l'Ouest, et tous papiers, correspondances et ordres en Conseil ayant rapport à l'achat d'une annuité par ce chemin de fer ou la garantie d'une somme annuelle pendant un certain nombre d'années. (*Documents de la session*, No. 140.)

*M. Mackenzie* propose, secondé par *M. Laflamme*, que cette Chambre ratifie l'ordre en Conseil du 18 avril 1878, concernant une subvention à la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, passé sous l'autorité d'un acte pour pourvoir à la construction du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, 37 *Victoria*, chapitre 14, lequel ordre est comme suit :

Le comité du Conseil Privé ayant examiné les questions concernant la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne* du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, et le prolongement vers l'ouest du chemin de fer du *Canada Central*, en considération de subventions devant être payées par le gouvernement, tel que pourvu par l'acte de 1874, concernant le chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Qu'un contrat a été fait en 1874 avec *M. A. B. Foster*, pour la construction de l'embranchement de la baie *Georgienne* d'après lequel *M. Foster* devait faire tous les arpentages ainsi que tous les travaux depuis l'embouchure de la rivière *Française*, sur un parcours de quatre-vingt-cinq milles en allant vers l'est.

Que le 28 février 1876, ce contrat a été annulé et *M. Foster* a été payé d'une partie des dépenses d'exploration que l'ingénieur en chef avait déclarées utiles à ce département, pour achever ce tracé.

Que le 4 novembre 1874, un arrêté du Conseil a été passé conformément aux dispositions de l'acte 37 *Vic.*, chap. 14, connu sous le nom d'Acte de 1874, concernant le chemin de fer du Canadien du *Pacifique*, d'après lequel une subvention de \$12,000 par mille a été octroyée à la compagnie du chemin de fer du *Canada Central* pour une distance n'excédant pas 120 milles depuis le terminus oriental de l'embranchement de la baie *Georgienne*, ci-dessus mentionné, aux conditions suivantes :

1o. Que cette voie devrait être construite sur un tracé devant être approuvé par le ministre des Travaux Publics, mais qui a été décrit en général comme devant monter la vallée de la *Bonnechère* depuis les environs du village *Douglas*, via les lacs *D'Or*